



Doc. 14078  
22 juin 2016

## Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

### Amendement<sup>1</sup> n° 13

*Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 17 par le paragraphe suivant:*

«L'Assemblée est également préoccupée par l'arrestation, dans le sud-est de la Turquie, de 21 maires kurdes démocratiquement élus et la destitution de 31 autres, justifiées par l'accusation controversée d'avoir «aidé et encouragé une organisation terroriste», ce qui aggrave encore la condition des pouvoirs locaux déjà affaiblis des zones de conflit. L'Assemblée appelle les responsables politiques, aux niveaux central et local, à œuvrer en faveur de l'intégration et de la tolérance pour résoudre les problèmes existants par le dialogue et la responsabilité partagée.»

*Déposé par:*

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE  
HANŽEK Matjaž, Slovénie, GUE  
KERESTECİOĞLU DEMİR Filiz, Turquie, GUE  
KÜRKÇÜ Ertuğrul, Turquie, GUE  
LOUCAIDES George, Chypre, GUE  
ÖZSOY Hişyar, Turquie, GUE  
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

---

1. 2016 - Troisième partie de session

